

Toute personne présente sur une unité de production CEMEX doit porter au minimum les **5** équipements de protection individuelle (EPI) suivants :

1



### Je protège ma tête

Pour éviter les chocs à la tête et les chutes d'objets, je porte mon **casque de sécurité**.

2



### Je protège mes yeux

Pour éviter la projection dans les yeux de particules solides ou en fusion, de poussières ou de produits dangereux, je porte ma **paire de lunette de sécurité** ou j'abaisse la visière de mon casque.

3



### Je reste visible

Pour toujours rester visible des autres personnes et conducteurs, je porte des **vêtements** pour le haut et le bas du corps en **haute visibilité**, avec manches longues.

4



### Je protège mes mains

Pour éviter les coupures, les piqûres, les pincements, les brûlures et les produits chimiques, je porte une **paire de gants** adaptée à la tâche que je réalise.

5



### Je protège mes pieds et mes chevilles

Pour éviter les glissades, les chutes d'objets et les perforations, je porte mes **chaussures de sécurité** montantes à lacets.

## Egalement essentiel...



### Je protège mon audition

Pour pouvoir me protéger du bruit, je garde avec moi à tout moment mes **protections contre le bruit**.



**Des EPI adaptés doivent être portés si vous êtes confrontés à des risques particuliers.**